



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Présidente : Edwige HUOT-MARCHAND

Secrétaire de séance : Estelle GUYOT

Etaient présents : Edwige HUOT-MARCHAND, Estelle GUYOT, Magdi TAGHIAN, Cécile MOUNOLOU, Witold GORSKI, Alexia BEAUFILS, Christian LEREBOUR, Emma WERFELI, Jean ARIANO, Danièle CLAERHOUT, Myriam GIRARD, Pierre-Yves NIZOU, Estelle GILLET, Eric BUSSIERE, Eva FERNOUX, MARRAZZA Florian, Paul MANTZER, Nelson SEGUNDO à partir de 21h17

Absents excusés :

Sonia PIALAT pouvoir à Witold GORSKI

La séance est ouverte à 20h30

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2026 est adopté à l'unanimité.
Le compte rendu du Conseil municipal d'installation du 22 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Fixation du nombre de conseillers municipaux susceptibles de recevoir une délégation de fonctions du Maire
- 2 – Indemnités du Maire, des Adjointes au Maire et de 13 conseillers délégués
- 3 – Désignation des membres aux commissions communales
- 4 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- 5 – Désignation des délégués au SIAHVY
- 6 – Désignation des délégués au SIREDOM
- 7 – Désignation des membres de la commission intercommunale d'évaluation des transferts de charges
- 8 – Désignation des membres du PNR
- 9 – Désignation des membres de la commission jumelage
- 10 – Désignation des membres de la Caisse Des Ecoles
- 11 – Désignation des membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Questions diverses.

1 – Fixation du nombre de conseillers municipaux susceptibles de recevoir une délégation de fonctions du Maire

- **VU** l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
- **CONSIDERANT** la charge de travail importante supportée par les Adjoints ;
- **CONSIDERANT** la possibilité d'allouer une indemnité aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonctions

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer à 13 le nombre de conseillers municipaux susceptibles de recevoir une délégation de fonctions du Maire.

2 – Indemnités du Maire, des Adjoints au Maire et de 13 conseillers délégués

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants et L. 2123-24-1 ;
- **CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints et aux conseillers délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **CONSIDERANT** que la commune de Gometz-la-Ville compte 1536 habitants au 1^{er} janvier 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à LA MAJORITE (17 VOIX POUR, 1 ABSTENTION)

FIXE les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire, à compter du 28 mars 2026, comme suit :

- Pour le Maire : 53,27% de l'indice brut 1027
- Pour les Adjoints au Maire : 10,20% de l'indice brut 1027

FIXE les indemnités de fonction des conseillers municipaux titulaires d'une délégation, à compter du 28 mars 2026, comme suit :

- Pour 3 conseillers délégués (groupe 1) : 9,71% de l'indice brut 1027
- Pour 10 conseillers délégués (groupe 2) : 2,92 % de l'indice brut 1027

**RECAPITULATIF DES INDEMNITES MENSUELLES ALLOUEES AUX MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOMETZ LA VILLE**

| Fonction | Nombre | Taux (% IB 1027) |
|---------------------------------|---------------|-------------------------|
| Maire | 1 | 53,27 % |
| Adjoint | 5 | 10,20 % |
| Conseillers délégués (groupe 1) | 3 | 9,71 % |
| Conseillers délégués (groupe 2) | 10 | 2,92 % |
| TOTAL | 19 | — |

Le montant total des indemnités de fonction allouées respecte l'enveloppe indemnitaire maximale autorisée pour la commune.

3 – Désignation des membres aux commissions communales

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article Article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- **CONSIDERANT** que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la désignation des membres des commissions communales ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : Création des commissions

Il est créé les commissions communales suivantes :

- Commission finances – développement économique, commerce local
- Commission urbanisme – cadre de vie – patrimoine
- Commission révision du Plan Local d'Urbanisme
- Commission grands projets, aménagements et grands travaux
- Commission scolaire et périscolaire - conseil municipal des enfants
- Commission sécurité – accessibilité – voirie - consommation d'énergie et autres fluides
- Commission Solidarité – affaires sociales
- Commission petite enfance, ados et Aînés
- Commission communication - commission participative - infrastructures numériques

- Commission vie associative et gestion du conseil local de la vie associative - animation vie culturelle, sportive et tourisme
- Commission qualité de vie, environnement et développement durable
- Commission travaux communaux et espaces verts

Article 2 : Composition des commissions

Le Conseil municipal procède à la désignation des membres des commissions comme suit :

- Commission finances – développement économique, commerce local

- Edwige Huot-Marchand,
- Pierre-Yves Nizou
- Estelle Guyot,
- Magdi Taghian,
- Cécile Mounolou,
- Alexia Beaufiles,
- Witold Gorski,
- Christian Lerebour,
- Emma Werfeli,
- Jean Ariano,
- Eva Fernoux,
- Eric Bussière,
- Danièle Claerhout,
- Estelle Gilet,
- Paul Mantzer
- Sonia Pialat,
- Nelson Segundo

- Commission urbanisme – cadre de vie – patrimoine

- Edwige Huot-Marchand,
- Magdi Taghian,
- Witold Gorski,
- Myriam Girard,
- Christian Lerebour,
- Emma Werfeli,
- Eric Bussière,
- Danièle Claerhout,
- Florian Marrazza,
- Paul Mantzer
- Nelson Segundo

- Commission révision du Plan Local d'Urbanisme

- Edwige Huot-Marchand,
- Magdi Taghian,
- Witold Gorski,
- Myriam Girard,
- Emma Werfeli,
- Jean Ariano,
- Eva Fernoux,
- Eric Bussière,
- Danièle Claerhout,
- Florian Marrazza,
- Paul Mantzer

- **Commission grands projets, aménagements et grands travaux**

- Edwige Huot-Marchand,
- Pierre-Yves Nizou
- Estelle Guyot,
- Magdi Taghian,
- Cécile Mounolou,
- Alexia Beaufiles,
- Witold Gorski,
- Myriam Girard,
- Christian Lerebour,
- Emma Werfeli,
- Jean Ariano,
- Eva Fernoux,
- Eric Bussière,
- Florian Marrazza,
- Estelle Gilet,
- Paul Mantzer
- Nelson Segundo

- **Commission scolaire et périscolaire - conseil municipal des enfants**

- Edwige Huot-Marchand,
- Cécile Mounolou,
- Alexia Beaufiles,
- Emma Werfeli,
- Eva Fernoux,
- Estelle Gilet,
- Sonia Pialat

- **Commission sécurité – accessibilité – voirie - consommation d'énergie et autres fluides**

- Edwige Huot-Marchand,
- Magdi Taghian,
- Myriam Girard,
- Christian Lerebour,
- Jean Ariano,
- Eric Bussière,
- Danièle Claerhout,
- Florian Marrazza,

- **Commission Solidarité – affaires sociales**

- Edwige Huot-Marchand,
- Cécile Mounolou,
- Myriam Girard,
- Emma Werfeli,
- Estelle Gilet,

- **Commission petite enfance, ados et Aînés**

- Edwige Huot-Marchand,
- Pierre-Yves Nizou
- Cécile Mounolou,
- Alexia Beaufiles,
- Emma Werfeli,
- Estelle Gilet,
- Sonia Pialat

- **Commission communication - commission participative - infrastructures numériques**
- Edwige Huot-Marchand,
- Estelle Guyot,
- Alexia Beaufile,
- Eva Fernoux,
- Eric Bussière,

- **Commission vie associative et gestion du conseil local de la vie associative - animation vie culturelle, sportive et tourisme,**
- Edwige Huot-Marchand,
- Pierre-Yves Nizou
- Cécile Mounolou,
- Alexia Beaufile,
- Jean Ariano,
- Eva Fernoux,
- Danièle Claerhout,
- Estelle Gilet,
- Paul Mantzer
- Florian Marrazza,

- **Commission qualité de vie, environnement et développement durable**
- Edwige Huot-Marchand,
- Estelle Guyot,
- Magdi Taghian,
- Alexia Beaufile,
- Christian Lerebour,
- Florian Marrazza,

- **Commission travaux communaux et espaces verts**
- Edwige Huot-Marchand,
- Estelle Guyot,
- Magdi Taghian,
- Witold Gorski,
- Christian Lerebour,
- Jean Ariano,
- Eric Bussière,
- Florian Marrazza,
- Paul Mantzer

Article 3 : Présidence

Madame le Maire est présidente de droit de chaque commission.

Article 4 : Fonctionnement

Les commissions peuvent entendre des personnes extérieures qualifiées.

4 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

- **VU** l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **CONSIDERANT** que cette élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE à l'élection, au scrutin secret, des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Liste N°1 :

- Madame Estelle GUYOT (titulaire)
- Monsieur Magdi TAGHIAN (titulaire)
- Madame Myriam GIRARD (titulaire)
- Madame Danièle CLAERHOUT (suppléant)
- Madame Emma WERFELI (suppléant)
- Monsieur Florian MARRAZZA (suppléant)

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- La liste N°1 a obtenu 19 voix :

Sont élus membres titulaires :

- Madame Estelle GUYOT
- Monsieur Magdi TAGHIAN
- Madame Myriam GIRARD

Sont élus membres suppléants :

- Madame Danièle CLAERHOUT
- Madame Emma WERFELI
- Monsieur Florian MARRAZZA

Madame le Maire est présidente de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

5 – Désignation des délégués au SIAHVY

- **VU** l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales
- **VU** le courrier du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) en date du 10 mars 2026.
- **CONSIDERANT** la nécessité de représenter la commune de Gometz-la-Ville au comité syndical du SIAHVY

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE

DESIGNE :

- Madame Edwige HUOT-MARCHAND
- Monsieur Magdi TAGHIAN

En qualité de délégués titulaires

- Monsieur Christian LEREBOUR
- Monsieur Jean ARIANO

En qualité de délégués suppléants

Au comité syndical du SIAHVY.

6 – Désignation des délégués au SIREDOM

- **VU** l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales
- **CONSIDERANT** la nécessité de représenter la commune de Gometz-la-Ville au comité syndical du Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE

DESIGNE :

- Madame Edwige HUOT-MARCHAND

En qualité de délégué titulaire

- Monsieur Magdi TAGHIAN
- Monsieur Jean ARIANO

En qualité de délégués suppléants

Au comité syndical du SIREDOM.

7 – Désignation des membres de la commission intercommunale d'évaluation des transferts de charges

- **VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- **VU** l'article Article 1609 nonies C du Code général des impôts ;
- **VU** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) ;
- **CONSIDERANT** que la commune de Gometz-la-Ville est membre de la CCPL ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE

DESIGNE :

- Madame Edwige HUOT-MARCHAND
- Madame Estelle GUYOT

Comme membres titulaires de la commission intercommunale d'évaluation des transferts de charges.

8 – Désignation des membres du PNR

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-7 ;
- **VU** les statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- **CONSIDERANT** que la commune de Gometz-la-Ville est adhérente au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein du comité syndical du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE

DESIGNE :

- Madame Edwige HUOT-MARCHAND
En qualité de délégué titulaire
- Monsieur Christian LEREBOUR
En qualité de délégué suppléant

Au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

9 – Désignation des membres de la commission jumelage

Selon l'Article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, dans le cas où le **VU** le Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé de Madame le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE

DESIGNE les membres de la commission municipale « jumelage » comme suit :

- Madame Edwige HUOT-MARCHAND
- Madame Alexia BEAUFILS
- Madame Sonia PIALAT
- Monsieur Pierre-Yves NIZOU
- Madame Danièle CLAERHOUT

Madame le Maire, Edwige HUOT-MARCHAND est présidente de droit.

10 – Désignation des membres de la Caisse Des Ecoles

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la vocation de la caisse des écoles est de financer les sorties, spectacles et voyages des enfants du groupe

scolaire Ingénieur Jean Bertin ; elle est indépendante de la coopérative scolaire dont la vocation est essentiellement l'achat de matériel pour la classe.

- **VU** les dispositions relatives à la caisse des écoles, notamment l'article L.212-10 du Code de l'éducation ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité de la caisse des écoles ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE

DECIDE de fixer à 5 le nombre de représentants du conseil municipal au sein du comité de la caisse des écoles ;

Madame le Maire est Présidente de droit du comité de la caisse des écoles ;

DESIGNE les membres suivants pour représenter le conseil municipal au sein du comité de la caisse des écoles :

- Madame Cécile MOUNOLOU
- Madame Alexia BEAUFILS
- Madame Estelle GILLET
- Madame Emma WERFELI
- Monsieur Florian MARRAZZA

11 – Désignation des membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal. Il est obligatoire dans toutes les communes de plus de 1500 habitants.

Il met en œuvre une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Le Conseil d'Administration du CCAS est présidé par le Maire.

Le nombre des membres est fixé par le Conseil municipal.

Il comprend, en nombre égal, des membres élus en son sein par le Conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, dans la limite de huit membres pour chacun de ces deux collèges.

VU les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT l'installation du nouveau Conseil municipal élu le 15 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler le conseil d'administration du CCAS après chaque élection municipale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE

DECIDE de fixer à 6 le nombre de représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Madame le Maire, Edwige HUOT-MARCHAND, est Présidente de droit du conseil d'administration du CCAS ;

PROCEDE à l'élection des membres suivants pour représenter le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS :

- Madame Cécile MOUNOLOU
- Madame Emma WERFELI
- Madame Myriam GIRARD
- Madame Danièle CLAERHOUT
- Madame Estelle GILLET
- Monsieur Pierre-Yves NIZOU

QUESTIONS DIVERSES

- Délibération à prendre au prochain conseil municipal : composition de la commission communale des impôts directs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H17.

Madame le Maire,
Edwige HUOT-MARCHAND

